|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.08** | **Document C21/24-F** |
| **7 avril 2021** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Travaux prÉparatoires en vue de l'assemblÉe mondiale de normalisation des tÉlÉcommunications (AMNT-20) |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document rend compte de l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-20) et du Colloque mondial sur la normalisation (GSS‑20).Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du rapport.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*https://www.itu.int/en/ITU-T/wtsa20*](https://www.itu.int/fr/ITU-T/wtsa20/Pages/default.aspx) |

# 1 Lieu et dates

1.1 Aux termes de la [Décision 608](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0125/en) du Conseil, adoptée initialement par le Conseil lors de sa session de 2019, il avait été convenu au départ que la prochaine AMNT se tiendrait du 16 au 27 novembre 2020 à Hyderabad (Inde)

1.2 Lors de la première consultation virtuelle des Conseillers en juin 2020, la Décision 608 du Conseil a été modifiée et approuvée par correspondance, en vue de reporter la prochaine AMNT pour qu'elle se tienne du 23 février au 5 mars 2021 à Hyderabad (Inde), sous réserve du rétablissement de conditions de travail et de voyage normales en Inde et dans les autres États Membres.

1.3 Lors de la seconde consultation virtuelle des Conseillers en novembre 2020, la Décision 608 du Conseil a de nouveau été modifiée et approuvée par correspondance, en vue de reporter la prochaine AMNT pour qu'elle se tienne du 1er au 9 mars 2022 à Hyderabad (Inde), sous réserve du rétablissement de conditions de travail et de voyage normales en Inde et dans les autres États Membres.

1.4 À l'issue d'une consultation fructueuse des États Membres de l'UIT, menée aux termes de la Lettre circulaire N° [20/51](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/20/sg/cir/S20-SG-CIR-0051%21%21PDF-F.pdf) du 22 décembre 2020, il a été annoncé dans la Lettre circulaire N°[21/3](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/21/sg/cir/S21-SG-CIR-0003%21%21PDF-F.pdf) du 3 février 2021 que l'accord de la majorité requise des États Membres de l'UIT avait été obtenu (106 réponses positives, 1 réponse négative, 1 abstention), conformément au numéro 42 de la Convention de l'UIT.

1.5 En conséquence, la prochaine **AMNT** devrait se tenir à **Hyderabad (Inde)** du **1er au 9 mars 2022**, précédée du Colloque mondial sur la normalisation **(GSS)** le **28 février 2022** et sous réserve du rétablissement de conditions de travail et de voyage normales en Inde et dans les autres États Membres.

# 2 Lettres d'invitation

2.1 Des lettres d'invitation pour l'AMNT-20 et le GSS-20 ont été envoyées:

– [aux Administrations des États Membres de l'Union](https://www.itu.int/md/S21-SG-CIR-0006/en);

– [aux Membres du Secteur de l'UIT-T](https://www.itu.int/md/S21-DM-CIR-01002/en);

– [aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT](https://www.itu.int/md/S21-DM-CIR-01003/en);

– [à l'Organisation des Nations Unies; aux institutions spécialisées des Nations Unies; à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); aux organisations régionales de télécommunication; aux organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites; à d'autres organisations régionales ou internationales;](https://www.itu.int/md/S21-DM-CIR-01004/en)

– [à l'État de Palestine](https://www.itu.int/md/S21-DM-CIR-01001/en).

# 3 Candidats aux fonctions de Président et Vice‑Président des commissions d'études de l'UIT‑T, du GCNT et du SCV)

3.1 Un appel à candidatures pour les fonctions de Président et Vice-Président des commissions d'études de l'UIT-T, du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) et du Comité de normalisation pour le vocabulaire (SCV) pour la période 2022‑2024 a été envoyé dans le [Corrigendum 2 à la Circulaire TSB 202](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0202/en) (4 février 2021). Les États Membres, les Membres du Secteur de l'UIT‑T, les commissions d'études concernées et le GCNT sont invités à présenter des candidats qualifiés, afin d'aider l'AMNT à désigner les présidents et vice‑présidents des commissions d'études de l'UIT-T, du GCNT et du SCV. Les candidatures reçues à ce jour sont publiées sur le [site web de l'AMNT-20.](https://www.itu.int/fr/ITU-T/wtsa20/candidates/Pages/ms.aspx) Le Directeur du TSB vous serait extrêmement reconnaissant de bien vouloir lui faire parvenir les noms des candidats d'ici au **30 novembre 2021**, et au plus tard le 14 février 2022.

# 4 Réunions préparatoires régionales

4.1 Des réunions préparatoires régionales ont été ou seront organisées par les organisations régionales de télécommunication en coordination avec le TSB. Les dernières mises à jour du calendrier de toutes les réunions préparatoires prévues sont également accessibles sur le [site web de l'AMNT-20](https://www.itu.int/en/ITU-T/wtsa20/prepmeet/Pages/default.aspx).

4.2 La [première réunion interrégionale (IRM)](https://www.itu.int/fr/ITU-T/wtsa20/irc/Pages/default.aspx) a eu lieu le 18 septembre 2020, de manière virtuelle, juste avant la 6ème réunion du GCNT.

4.3 La [deuxième réunion interrégionale](https://www.itu.int/fr/ITU-T/wtsa20/irc/Pages/default.aspx) s'est tenue le 8 janvier 2021, juste avant la 7ème réunion du GCNT.

4.4 Une troisième réunion interrégionale est prévue le 21 octobre 2021, juste avant la 8ème réunion du GCNT.

4.5 Des informations sur la coordination interrégionale sont disponibles sur la [page web](https://www.itu.int/fr/ITU-T/wtsa20/irc/Pages/default.aspx) de l'AMNT-20.

# 5 Travaux préparatoires du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) et des commissions d'études de l'UIT-T en vue de l'AMNT

5.1 Lors de la seconde consultation virtuelle des Conseillers tenue en novembre 2020, il a été pris note de ce qui suit ([Document VC-2/12](https://www.itu.int/md/S20-CLVC2-C-0012/en)):

• Le GCNT tiendra trois réunions avant l'AMNT pour garantir la continuité des travaux de l'UIT‑T et préparer l'AMNT.

• Une réunion interrégionale sera organisée avant chaque réunion du GCNT, afin de poursuivre la recherche d'un consensus entre les régions.

• Le TSB réexaminera le calendrier des réunions des commissions d'études de l'UIT-T en 2021.

• Le GCNT se tiendra de manière virtuelle et prendra ses décisions par consensus.

5.2Toutes les [commissions d'études de l'UIT-T](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2017-2020/Pages/default.aspx) avaient rédigé les Parties 1 et 2 de leur rapport à l'AMNT en décembre 2020.

5.3Le [GCNT](https://www.itu.int/fr/ITU-T/tsag/2017-2020/Pages/default.aspx) a tenu une réunion virtuelle du 11 au 18 janvier 2021, consacrée en grande partie à l'élaboration du plan pour la continuité des travaux de l'UIT-T (Document [VC2/3](https://www.itu.int/md/S20-CLVC2-C-0003/en)).

5.4 Le GCNT a approuvé l'ensemble des Questions confiées à toutes les commissions d'études de l'UIT-T, telles que publiées dans les [Rapports TSAG-R12 à TSAG-R22](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-R/fr). Ces Questions sont entrées en vigueur le 18 janvier 2021 pour le reste de la période d'études, comme annoncé dans la [Circulaire TSB 295](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0295/en).

5.5 Le TSB a consulté les présidents des commissions d'études et modifié le [calendrier des réunions de l'UIT-T pour 2021](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-210111-TD-GEN-0938/en).

5.6 Le GCNT a prévu d'organiser une série de [réunions des Groupes du Rapporteur](https://www.itu.int/net/ITU-T/lists/rgm.aspx?Group=0) pour faire avancer les travaux préparatoires en vue de l'AMNT et le GCNT tiendra sa prochaine réunion du 25 au 29 octobre 2021.

# 6 Date limite de soumission des propositions à l'AMNT-20

6.1 Les délégations sont invitées à soumettre leurs contributions à l'AMNT-20 quatre semaines avant l'ouverture de l'AMNT-20 (lundi 31 janvier 2022) sachant que, ainsi qu'en a décidé la PP-18 en vertu de sa Résolution 165, il existe un délai fixe pour la présentation des contributions de 21 jours calendaires avant l'ouverture de l'AMNT-20 (lundi 7 février 2022 à 23 h 59, heure de Genève)[[1]](#footnote-1), [[2]](#footnote-2).

# 7 Bourses

7.1 Pour chaque État Membre répondant aux conditions requises, des bourses pourront être accordées pour l'AMNT-20, en fonction des ressources financières disponibles, afin de faciliter la participation des pays en développement. La demande de bourse doit être agréée par l'Administration concernée de l'État Membre de l'UIT.

# 8 État d'avancement des travaux préparatoires avec le pays hôte (Inde)

8.1 L'Inde, en sa qualité de pays hôte, et le secrétariat continuent de s'entretenir à intervalles réguliers sur les questions suivantes:

8.1.1 Identification d'un candidat aux fonctions de président de l'AMNT

8.1.2 Mise au point définitive des logos de l'AMNT et du GSS

8.1.3 Établissement sous sa forme définitive de l'accord de pays hôte.

8.1.4 Élaboration d'un plan d'urgence pour l'AMNT, au cas où il serait impossible de rétablir des conditions de travail et de voyage normales en Inde et dans les autres États Membres en mars 2022.

# 9 Site web de l'AMNT

On trouvera tous les renseignements ci-dessus sur le site web de l'AMNT-20, à l'adresse: [https://www.itu.int/en/ITU-T/wtsa20](https://www.itu.int/fr/ITU-T/wtsa20/Pages/default.aspx).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Dans sa Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018), intitulée "Délais de présentation des propositions et procédures d'inscription des participants aux conférences et assemblées de l'Union", la Conférence de plénipotentiaires "a décidé d'établir un délai fixe pour la présentation de toutes les contributions, exception faite des délais indiqués aux points *a)* et *b)* du *reconnaissant* ci‑dessus, d'au plus tard 21 jours calendaires avant l'ouverture des conférences et assemblées de l'Union, y compris des Conférences de plénipotentiaires, afin de pouvoir assurer leur traduction dans les délais voulus et leur examen approfondi par les délégations". (Soulignement ajouté). [↑](#footnote-ref-1)
2. En vertu de la Résolution 1 (Rév. Hammamet, 2016) de l'AMNT-16: "6.1 Les contributions devraient être soumises au plus tard un mois avant l'ouverture de l'AMNT et en tout état de cause, toutes les contributions à l'intention de l'AMNT devraient être soumises au plus tard 14 jours calendaires avant l'ouverture de l'AMNT, afin que les contributions puissent être traduites dans les délais voulus et être examinées de manière approfondie par les délégations. Le TSB publie immédiatement toutes les contributions soumises à l'AMNT dans leur langue d'origine sur le site web de l'AMNT, avant même qu'elles aient été traduites dans les autres langues officielles de l'Union". (Soulignement ajouté). [↑](#footnote-ref-2)